



Informations

ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 1238 - Mars 2005

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito
 Page 2 : Avancement d'échelon
 Page 3 : Calendrier académique - Note administrative
 Page 4 : Hors-classe - Réunion retraites
 Page 5 : Mouvement « intra »
 Page 6 : Mouvement « intra »

C.P.A.P. : 0908 S 06663

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
 17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
 Directeur de la publication : C. Boé



P

SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
 siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE
 Déposé le 08-03-05 : Agence de Poitiers Bel-Air

NON !

Depuis quelques temps nous entendons qualifier « d'idéologiques » certaines positions que nous défendons...

Ainsi en serait-il de notre opposition à l'introduction de l'apprentissage dans les lycées publics qu'au nom du « réalisme » nous devrions évidemment accueillir très largement... Les récentes polémiques, relayées par la presse régionale en ont été un exemple...

Alors soyons clairs : si nous émettons les plus grandes réserves sur l'apprentissage c'est effectivement au nom de l'idée que nous avons de la laïcité et de ce que doit être la formation des jeunes de notre pays ! Pour nous ce n'est ni à des églises ni aux pouvoirs économiques de former les jeunes : c'est à l'école de la nation ! C'est à elle de préparer ces jeunes à devenir des citoyens et des travailleurs capables de s'adapter à l'évolution du monde du travail... Il ne suffit pas de plaquer sur des panneaux publicitaires « l'apprentissage c'est pro » (profiter ?) pour rendre convaincante la formation patronale...

Et si certains reprennent cette antienne selon laquelle aurait sonné l'heure de la « fin des idéologies », que dire alors de celle du collège unique ? Le pragmatisme dont ils se réclament devrait pourtant leur permettre de constater son échec !

Que dire encore de cette « imprévoyance » qui a conduit à fermer nombre sections de LP il y a peu d'années... pour découvrir, via de nouveaux projets ministériels, que notre pays a besoin de celles ou ceux que nos établissements auraient pu continuer à former ?

Et cela continue... Absence de pragmatisme ? Imprévision ? Ou tout simplement désir de diminuer le nombre d'enseignants fonctionnaires pour les remplacer par des contractuels plus « adaptables » ?

On pourrait voir là l'ombre d'une « idéologie libérale » qui ne peut que choquer celles et ceux qui, comme nous, considèrent que l'éducation et la formation ne sont pas des marchandises !

Retrouvez la section académique sur son site internet : <http://www.chez.com/snetapoitiers/>

P. 1

Il ne faut pas confondre nos idées avec ce qui relève d'un véritable choix idéologique : diminuer le nombre d'enseignants, faire baisser le taux des prélèvements obligatoires... au dépend de l'école publique ! La formation professionnelle initiale et scolaire n'est plus une priorité nationale... on le voit bien dans notre académie avec la Carte des Formations et son lot de fermetures de postes, de mesures de carte scolaire... Où est l'ambition qui devrait présider à ce projet académique ? Idéologie... vous avez dit idéologie ?

A cela nous répondons NON, comme nous avons dit NON le 20 janvier, dit NON à la destruction de l'enseignement professionnel public le 1er février... Le 10 mars nous dirons NON au projet Fillon et à toutes les régressions sociales.

Claude Boé
Royan, le 1er mars 2005

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon s'est tenue le Vendredi 25 février. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes ayant permis ces promotions.

Au cours de cette CAPA le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont le texte est disponible sur notre site internet : <http://www.chez.com/snetaaPoitiers/>

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

CAPA du 25-02-2005 (statistique portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
échelon	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	72	01/65	///	///
5 à 6	74,5	09/61	72	11/75
6 à 7	78,5	08/68	75	10/56
7 à 8	82	06/61	79,5	11/55
8 à 9	85,5	08/58	82	08/58
9 à 10	90	06/53	85	01/59
10 à 11	93	11/50	89,5	11/54

Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.



Que vous ayez ou non participé au mouvement « inter »

Faites parvenir vos dossiers syndicaux :

- La copie de l'accusé-réception de votre demande « intra »
- Les pièces justificatives (de cette année)
Il est important que vos représentants disposent de ces pièces

aux **commissaires paritaires SNETAA** chargés de votre discipline d'enseignement.

➤ **Voir pages 5 et 6**



Calendrier académique

08 mars : Bureau académique à Niort

22 mars : Conseil académique Snetaa + Conseil Académique élargi eiL à Poitiers

du 04 au 07 avril : réunions « mouvement intra » (voir page 6)

du 31 mars au 20 avril : Saisie des demandes de mutations « intra »

09 - 12 mai : Conseil National Elargi à Trégastel

13 mai : GT Cas médicaux et sociaux pour le mouvement intra

19 mai : CAPA Notation + Congés de Formation Professionnelle des PLP

24 mai : Groupe de travail « Vœux et barème intra »

14 juin : CAPA Mutations « intra »

21 juin : Groupe de travail MA : notation, avancement, Congés de formation professionnelle

23 juin : Groupe de travail « révisions d'affectations PLP »

28 juin : CAPA Hors-classe

1ère quinzaine de juillet : Bureau Académique élargi

07 juillet : Groupe de travail TZR-PLP

13 juillet : CCMA

15 juillet : Groupe de travail MA-CTEN

Notation administrative

La circulaire relative à la notation administrative est arrivée dans les établissements.

Chacun(e) va donc prochainement être amené(e) à signer la proposition de note faite par son chef d'établissement ou de service. Votre signature signifie simplement que vous prenez connaissance de cette note et de l'appréciation... Une grille de notation accompagne cette circulaire.

Vous pouvez contester cette proposition : vous le mentionnez et vous écrivez à Monsieur le Recteur pour exprimer les motifs de votre contestation (courrier adressé au SPE).

Vous alertez bien évidemment votre secrétaire départemental(e) SNETAA et adressez un double de votre demande de révision.

La circulaire est en ligne sur notre site académique

Les demandes médicales et sociales doivent être déposées **avant le 1er avril (15 avril pour les entrants)**. Prenez contact avec Sophie Texier ou Claude Boé.

CFP : Si vous avez fait une demande de Congé de Formation Professionnelle, n'oubliez pas d'adresser au Secrétariat Académique du SNETAA un double de cette demande....

Je fais parvenir à mon commissaire paritaire SNETAA le double de l'accusé-réception de ma demande et des pièces justificatives...avant le 15 mai.

En cas de désaccord avec l'affichage des barèmes sur SIAM je contacte immédiatement mon commissaire paritaire.

Maîtres auxiliaires et Contractuel(le)s :

En cas de problème contactez :

Patrick MACHET

06 87 11 22 03

Serge GROSSIN

05 49 50 15 42

Frédéric FERRACCI

06 84 76 76 34

Hors-classe

Des groupes de travail se sont tenus au Rectorat sur les modalités de promotion à la hors-classe, processus qui voit mise en place la notation « au mérite ».

Depuis le début le SNETAA-eiL s'est déclaré opposé à cette « notation » et une importante quantité de signatures est venue appuyer notre pétition. Malgré cela l'administration centrale a persévéré...

Lors des groupes de travail académiques les représentants SNETAA n'ont eu qu'une position : « **Non à cette notation. Non à un barème picto-charentais.** Oui à un barème national établi sur des bases transparentes »

Le SNETAA, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, a refusé ce principe...

Un vote a eu lieu lors de la CAPA du 25 février 2005 : 9 voix contre, 7 voix pour !

Malgré cette opposition (et celle exprimée par les représentants du personnel dans les autres CAPA) l'administration rectoriale passe en force et impose cette notation.

A partir du 7ème échelon vous êtes donc automatiquement inscrit.

Il vous reste à vous rendre sur **i-prof** (<https://bv.ac-poitiers/iprof/>), à **vérifier et à compléter votre dossier personnel avant le 18 mars** : tous les éléments pourront être pris en compte pour votre barème...

Vous pouvez consulter la circulaire (et ses appendices) sur notre site internet académique :

<http://www.chez.com/snetaaPoitiers/>

Compte tenu de la lourdeur du système, la CAPA consacrée à l'accès à la hors-classe devrait se tenir le 28 juin 2005.

La Retraite

Les récentes mesures négatives sont nombreuses :

◆ Pour les actifs :

- * Allongement de la durée de cotisation
- * Retraite additionnelle (vers la retraite par capitalisation !)
- * Rachat des années d'études tellement onéreux que cela ressemble à une escroquerie
- * Suppression de la bonification pour enfants
- * La décote....

◆ Pour les retraités :

- * Cumul pour retraités, vers une retraite peau de chagrin (bravo la lutte pour l'emploi)
- * Coupes budgétaires dans le domaine social...

Actifs, jeunes, moins jeunes, retraités... Un bilan s'impose.

Nous vous proposons une réunion le Mercredi 18 mai 2005 à Surgères. Inscrivez-vous dès maintenant.

Cette réunion se déroulera en deux temps :

- ⇒ Matin : de 9h30 à 12h30 : pour tous les collègues disponibles (retraités et actifs n'ayant pas cours)
- ⇒ Après-midi : de 14h à 16h : réunion ouverte à toutes et tous.

Nous comptons sur vous. Amicalement.
Joël RASTEAU

Bulletin – réponse

(J.RASTEAU – 15 rue des amandiers – 17420 St Palais sur mer – Tel : 0546234793 ou joel.rasteau@wanadoo.fr)

Nom :

Tel :

Prénom :

Retraité ou Etablissement :

Participation : Matin Après – midi Journée

Repas : OUI NON

Suggestions : Points que vous aimeriez aborder :

.....

.....

Réponse rapide souhaitée... pour l'intendance - Merci

Documents de référence :

- **B.O. spécial n°11 du 04 novembre 2004**
- **La circulaire académique « Mouvement intra »** qui doit paraître le 25 mars 2005
(les éléments de cette circulaire seront également en ligne sur notre site académique)



Qui ?

- Les « arrivants » dans l'académie
- Ceux qui sont actuellement affectés à titre provisoire dans l'académie (après « inter »)
- Les PLP qui achèvent un stage de reconversion
- Les personnels qui font l'objet d'une mesure de carte scolaire
- Les titulaires souhaitant une réintégration
- Les personnels gérés hors académie et qui souhaitent revenir dans leur ancienne académie
- Les titulaires qui souhaitent une autre affectation
- Les stagiaires ex-titulaires qui ne peuvent être maintenus sur leur poste



Quand ?

Inscription : **Du 31 mars au 20 avril**
(vacances de printemps du samedi 09/04 au dimanche 24/04)

Affichage des vœux et barèmes : du 13 au 20 mai



Comment ?

- ⇒ Sur l'internet : par SIAM
<http://www.ac-poitiers.fr>
ou <http://www.education.gouv.fr>
ou plus directement
<https://siam.ac-poitiers.fr>

Un ordinateur connecté doit être mis gratuitement à votre disposition dans votre établissement.

- ⇒ Après la saisie de vos vœux (y compris vos préférences pour les TZR), un accusé de réception arrivera dans votre établissement d'affectation ou de rattachement actuel.
- ⇒ Attention : le barème va être sensiblement modifié cette année (voir circulaire académique et notre site académique)
- ⇒ Il est essentiel de vous rendre dans votre établissement entre le 21 et le 25 avril afin de vérifier ce document, éventuellement de le corriger, d'y joindre vos pièces justificatives si nécessaires et de le signer avant retour vers le Rectorat de Poitiers.

Conservez des copies de ces documents que vous enverrez à votre commissaire paritaire SNETAA avec l'accusé de réception (voir au verso).

Besoin d'une explication, d'une aide pour formuler vos vœux ?

Venez aux réunions « intra » du SNETAA

Si vous n'êtes pas encore adhérent, vous pourrez le devenir sur place...

Lundi 04 avril	17h30	EREA de Saintes
Mardi 05 avril	17h30	LP de Parthenay
Mercredi 06 avril	15h à 18h	IUFM d'Angoulême
Mercredi 06 avril	15h à 18h	LP hôtelier de Poitiers
Jeudi 07 avril	17h30	LP Rompsay de La Rochelle

Ces réunions sont ouvertes à tous, titulaires et stagiaires (IUFM ou en situation)

<ul style="list-style-type: none">• Documentation• Lettres-Histoire• Lettres-Langues• Maths-Sciences• Arts Appliqués• Biotechnologies• STMS	Contactez et envoyez votre dossier syndical de mutation à votre commissaire paritaire	
	Patrick MACHET	13 avenue de la Futaie 79200 POMPAIRE Tel : 06 87 11 22 03
	Françoise LEJEUNE	5 rue des Grands Clos 17220 La JARNE Tel : 05 46 56 62 59
	Sophie TEXIER	178 route de Bonnes 86000 POITIERS Tel : 05 49 61 29 37
<ul style="list-style-type: none">• Bâtiment• Hôtellerie• Industriel• Tertiaire (CAB, COB, Vente)• Transport• Chefs de travaux	Contactez et envoyez votre dossier syndical de mutation à votre commissaire paritaire	
	Gérard GRANGETEAU	Les Grands Voisins 16590 BRIE Tel : 05 45 94 24 53
	Françoise BUREAU	2 Impasse La Bruyère 79100 THOUARS Tel : 05 49 96 16 14
	Samuel SEGUY	4 rue Lamartine 16260 Chasseneuil / Bonniere - Tel : 05 45 39 62 07

- **Claude BOE** assure la coordination (05 46 38 78 06 et cboe290148@aol.com)
- **J-Pierre ARDON** répondra aux questions posées par courrier électronique sur le site académique : <http://www.chez.com/snetapoitiers/>